

Fiche d'information

DATE : Le 9 novembre 2016

OBJET : DHS 2016_309

Reddition de comptes du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Entente MIDI-MTESS

Objectif

Analyser le rapport sur l'utilisation des crédits transférés pour l'exercice financier 2015-2016 dans le cadre de l'Entente pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

Contexte

Depuis 2008-2009, le gouvernement du Québec confie au Ministère l'enveloppe allouée pour les interventions des ministères et organismes en matière d'intégration et de francisation des personnes immigrantes nouvellement arrivées. Cette décision repose sur la volonté d'assurer une plus grande transparence gouvernementale vis-à-vis des parlementaires et de l'ensemble des citoyennes et citoyens au titre des sommes reçues du gouvernement fédéral en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains. Une entente interministérielle MIDI-MTESS a été signée à cette fin pour 2015-2016. Cette entente prévoit la production d'un bilan de l'utilisation des crédits transférés.

Rappel des faits

L'entente 2015-2016 a permis le transfert d'une somme de 75 M\$ du Ministère au MTESS pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Selon les termes de l'entente, le transfert de crédits vise à permettre au MTESS de financer les services suivants conformément aux lois dont il est responsable, et qui sont liées :

- Au soutien financier pour tous les services d'intégration des personnes immigrantes en matière de mesures et de services d'emploi, parmi lesquels :
 - l'accueil et l'évaluation initiale, pour la détermination des besoins des individus au regard du marché du travail;
 - la détermination d'un plan d'action personnalisé basé sur l'évaluation des besoins;
 - l'orientation professionnelle;
 - les activités de formation incluant la francisation;
 - l'aide à la recherche active d'emploi;
 - les expériences en milieu de travail;
 - les subventions salariales pour favoriser l'embauche;
 - le supplément de retour au travail;
 - le soutien au travail autonome;
 - les projets de préparation à l'emploi;
 - les services d'aide à l'emploi;
 - l'information sur le marché du travail (adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre);
 - les services de placement.
- Aux frais de subsistance versés aux personnes réfugiées admissibles au Programme d'aide à l'adaptation.

Toujours selon les termes de l'entente, le MTESS s'engage à fournir au Ministère un rapport annuel relatif à l'utilisation de ces sommes au regard des clientèles et des services énumérés ci-dessus, incluant les frais encourus pour la gestion de ces services.

Analyse

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES
CITOYENS

Déposé le : 27 AVRIL 2017

No. : CEC-005

Secrétaire : Step

Fiche rédigée par : Isabelle Augustin, poste 20933	Collaboration : DRFM
Fiche approuvée par : Martine Faille, poste 20069	Page 1 de 2

chilipat
anonyme?

Conclusion

Compte tenu de la conformité du rapport sur l'utilisation des crédits transférés pour l'exercice financier 2015-2016 avec l'Entente pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes entre le MIDI et le MTESS, le MIDI accepte le rapport susmentionné.